

Réunion du 22 octobre 2018

P.V. n° 11

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO - CHARBONNIER.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

4^{ème} Tour :

Match n° 21048839 . F.C. Loubésien / U.S. Mussidan St-Médard du 14/10/2018

Cette rencontre a été rejouée le dimanche 21/10/2018 avec la victoire du F.C. Loubésien (1 à 1 et 4 tirs au but à 2).

Par conséquent, le **match du 5^{ème} tour** sera :

- 21082951 : **S.C. de Cadaujac / F.C. Loubésien** et aura lieu le **dimanche 28/10/2018 à 15h00**.

Match n° 21048958 . S.C. Arthez Lacq Audejos / Bleuets de Notre Dame de Pau du 13/10/2018

Cette rencontre est à rejouer le mercredi 24/10/2018 à 20h00 sur le stade de Lendresse à MONT (après accords écrits des deux clubs).

Le **vainqueur de cette rencontre** recevra pour le **5^{ème} tour** la Jeanne d'Arc de Biarritz et le match aura lieu le **samedi 27/10/2018 à 20h00** (si le club des Bleuets de Notre Dame de Pau se qualifie) **ou le dimanche 28/10/2018 à 15h00** (si le S.C. Arthez Lacq Audéjos se qualifie).

COUPE DE FRANCE FEMININE

3^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 8 matches de ce tour.

Calendrier du 4^{ème} tour (dernier tour régional) :

4 matches avec les **8** vainqueurs du 3^{ème} tour.

La Commission procède au tirage au sort intégral. Celui-ci est effectué par Maud et Camille, Services Civiques à la LFNA.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 28 Octobre 2018 à 15h00**.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, Il n'y a pas de prolongation. Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres centraux seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A. des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.
Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

- LA REGLE DES REMPLACEES-REMPLOCANTES S'APPLIQUE.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses maximum sur la feuille de match.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 23/10/2018 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.